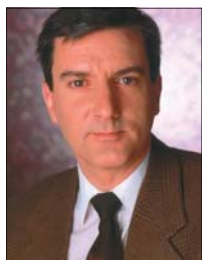
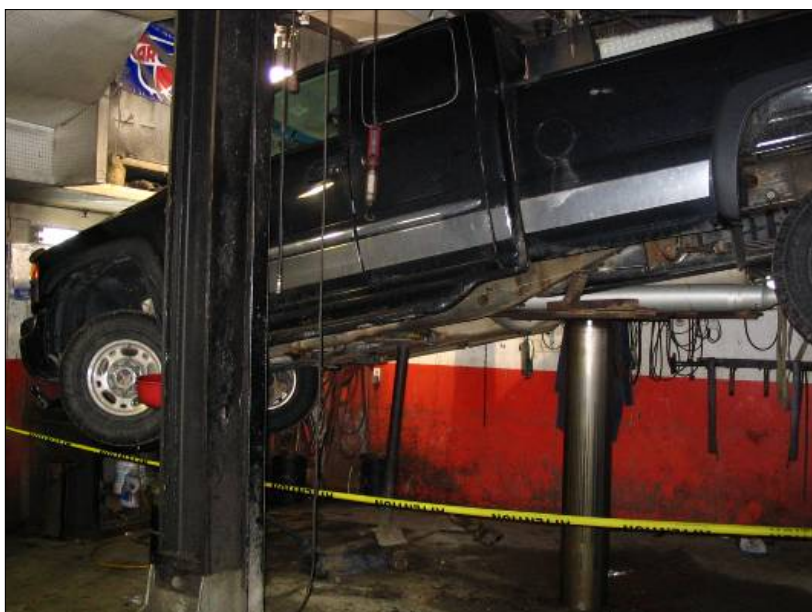


Un pont élévateur cause la mort d'un travailleur



Par Michel Gagnon
Conseiller en
hygiène industrielle
Auto Prévention



Au moment de l'accident, le technicien était placé près du coin avant droit du véhicule. Lorsque le véhicule a glissé, il a été coincé mortellement entre le pare-chocs avant et l'établi.

Mise en place des éléments

Le client arrive au garage vers la fin de l'heure du dîner. Guidé par le technicien, il entre son véhicule, une camionnette GMC Sierra Duramax, et le place sur le pont élévateur.

Le technicien place ensuite les patins du pont élévateur sous le châssis du véhicule, le lève d'une vingtaine de centimètres, vérifie sa stabilité, puis le lève à environ 1,5 m de hauteur. Durant la manœuvre d'élévation du véhicule, le téléphone sonne à deux reprises et chaque fois, le technicien répond à l'appel. Le technicien tourne alors la roue avant gauche et prend une barre de métal pour vérifier le joint à rotule de la roue. Puis le téléphone sonne de nouveau et le

technicien passe une nouvelle fois devant le véhicule pour aller répondre. C'est alors que la camionnette glisse vers l'avant et coince mortellement le travailleur contre l'établi.

Plusieurs facteurs de risques

Plusieurs expertises du véhicule et du pont élévateur ont été effectuées. Elles ont révélé plusieurs facteurs de risques :

- Le véhicule possède un compartiment cargo de 8 pi de longueur à l'intérieur duquel se trouve un réservoir auxiliaire. D'après les calculs, ce réservoir de 550 L contenait environ 155 L de diesel (124 kg - 273 lb) au moment de l'accident.

- La capacité du pont élévateur était de 3630 kg - 8000 lb. Le véhicule pesait 2884 kg - 6345 lb à vide, mais son poids réel au moment de l'accident était de 3725 kg - 8195 lb indiquant donc une surcharge de 95 kg - 209 lb.

- Les bras de levage du pont élévateur étant trop courts pour le type de véhicule en présence, on n'a pas pu appuyer les patins aux points d'appui recommandés par le fabricant. De ce fait, le véhicule se trouvait en équilibre instable sur les patins, les patins arrière étant surchargés tandis qu'il n'y avait presque aucune charge sur le patin avant gauche.

- Le pont élévateur datait de 1970-1975 et manquait d'entretien. Lorsque le pont descendait par à-coups, un technicien ajoutait de l'huile dans le maître cylindre. Même à vide, la tête de la superstructure penchait sérieusement vers l'avant.

Quelle est la cause réelle de l'accident ?

Aucun des éléments susmentionnés ne peut à lui seul expliquer l'événement. C'est la suite des événements qui a entraîné l'accident mortel. Ainsi :

- Le pont élévateur était légèrement surchargé.

- Le véhicule se trouvait en état d'instabilité parce que les patins n'étaient pas vis-à-vis les points d'appui recommandés, les bras n'étant pas assez longs pour qu'on puisse le faire.

- Tourner la roue avec une tige d'acier n'aurait pas dû déstabiliser le véhicule. Mais comme la camionnette était déjà en équilibre instable, il n'a fallu qu'un faible effort pour faire bouger le véhicule. Le carburant contenu dans les deux réservoirs a alors fait la vague, ce qui a déséquilibré davantage le véhicule.

- Le mécanisme d'ajustement des patins étant en mauvais état, dès que le véhicule a bougé, un des patins a glissé et un des bras s'est même déboîté.



La capacité d'un équipement de levage doit être clairement indiquée.

Richard Walker quitte le CA d'Auto Prévention



Richard Walker est membre du conseil d'administration d'Auto Prévention depuis la fondation de l'Association. La direction tient à le féliciter et à le remercier pour ces nombreuses années de collaboration soutenues.

Quelles leçons en tirer?

Ce genre d'accident peut-il être évité ? Certainement mais pour ce faire, il faut s'assurer d'utiliser des équipements de levage appropriés et en bon état. On doit donc :

Vérifier la capacité du pont élévateur. Il doit y avoir, près de tout appareil de levage, une plaque signalétique qui en indique la capacité.

Utiliser un pont élévateur qui convient au type de véhicule soulevé. Entre autres, les bras doivent être assez longs pour que le véhicule repose sur les points d'appuis recommandés par le fabricant du véhicule.

Inspecter régulièrement le pont élévateur conformément aux recommandations du fabricant. Faire réparer immédiatement toute anomalie détectée lors d'une inspection.

Faire faire la vérification et l'entretien du pont élévateur au moins une fois par année, conformément aux recommandations du fabricant.



Colloque annuel 2007

Auto Prévention tient à remercier les commanditaires et exposants qui ont contribué au succès de son colloque annuel 2007.

COMMANDITAIRES

- ◆ Auberge Ripplecove & Spa (Ayer's Cliff)
- ◆ Auberge St-Pierre (Québec)
- ◆ Château Mont-Sainte-Anne, villégiature et congrès (Beaupré)
- ◆ Delta Centre-ville (Montréal)
- ◆ Hôtel Hilton Québec (Québec)
- ◆ Hôtel Omni Mont-Royal (Montréal)
- ◆ Hôtel Palace Royal (Québec)
- ◆ Imprimerie AMP (Montréal)
- ◆ L'Auberge du Lac St-Pierre (Trois-Rivières)
- ◆ Le Capitole de Québec (Québec)
- ◆ L'Estérel, Centre de villégiature et congrès (Ste-Marguerite - Estérel)
- ◆ Manoir Hovey (North Hatley)

EXPOSANTS

- ◆ 3M Canada
- ◆ La Ganterie Best
- ◆ Collins - Chaussures et vêtements de travail
- ◆ Securo - Vision
- ◆ Texas Electroniques Canada
- ◆ J. Walter Compagnie



www.autoprevention.qc.ca